

GAF – LETTRE FFGym n°3 – Février 2018

1. Niveau de pratique Fédéral – Quotas

	Fédérale A			
	10 - 13 ans	12 - 15 ans	14 ans et +	10 ans et +
Auvergne Rhône-Alpes	5	3	3	4
Bourgogne Franche-Comté	6	3	3	4
Corse	3	1	1	2
Grand Est	7	3	4	5
Guadeloupe	1	1	1	1
Hauts de France	5	3	3	4
Île de France	9	4	4	5
Île de la Réunion	1	1	0	0
Martinique	0	1	0	0
Normandie	6	3	3	5
Nouvelle Aquitaine	8	3	4	5
Occitanie	5	3	3	4
Provence-Alpes-Côte d'Azur	5	3	3	4
Regroupement Bretagne / Centre-Val de Loire / Pays de la Loire	11	4	4	5
Total équipes qualifiées	72	36	36	48

Des ajustements restent possibles en fonction de la confirmation de participation pour les équipes de la Corse et des départements et régions d'outre-mer.

Répartition dans les différentes divisions en fonction du classement vertical (2 divisions en Fédérale A 10 – 13 ans et Fédérale A 10 ans et plus).

2. Niveau de pratique Performance - Totaux de référence

INDIVIDUELLES	Total de référence	Nombre qualifiées		Quota par région ou regroupement
		Finale A	Finale B	
Nationale 10 ans	32.00	30		1
Nationale 11 ans	32.00	60		1
Nationale 12 ans	32.00	85		3
Nationale 13 ans	35.00	85		3
Nationale 14 ans	35.00	40	30	3
Nationale 15 ans	36.00	40	30	3
Nationale 16 ans	37.00	40	30	3
Nationale 17 ans	37.00	40	30	3
Nationale 18 - 20 ans	37.00	40	30	3
Nationale 21 ans et plus	37.00	40		1

ÉQUIPES	Total de référence 2018	Nombre qualifiées
Nationale A par équipes 12 ans et +	120.00	57
Nationale A par équipes 10 ans et +	110.00	60
Nationale B par équipes 12 - 15 ans	105.00	48
Nationale B par équipes 10 - 13 ans	100.00	48
Nationale B par équipes 10 - 11 ans	95.00	24

En individuelles, pour chaque catégorie, pour une qualification à l'issue du championnat régional ou regroupement les gymnastes doivent entrer dans le quota défini et atteindre le total de référence. Les autres gymnastes sont qualifiées à partir du classement vertical national.

Prise en compte du total de référence à concurrence du nombre maximal d'individuelles ou d'équipes pouvant être qualifiées (pas plus de 57 équipes qualifiées en Nationale A 12 ans et + par exemple). S'il y a trop d'individuelles ou d'équipes qui atteignent le total de référence, c'est le classement vertical qui est pris en compte.

Si le nombre d'individuelles ou d'équipes atteignant le total de référence est inférieur au nombre maximal d'individuelles ou d'équipes pouvant être qualifiées, des qualifications complémentaires pourront être proposées sur la base du classement vertical.

Les demandes de qualification pour les DOM TOM seront prises en compte sur le classement vertical ou en complément de qualification.

3. Nationale A2 - Qualifications 2018

Suite au forfait de l'ASG Villenave d'Ornon, l'équipe de Gym' Dans' Francheville est qualifiée directement pour la finale nationale.